

CONCOURS DE RECRUTEMENT D'ACCES ET D'INTEGRATION AUX EMPLOIS
DE SECRETAIRES DACTYLOGRAPHES ET DE SECRETAIRES COMPTABLES

AU TITRE DE L'ANNEE 2003

Sujet 13

SESSION DU MERCREDI 23 NOVEMBRE 1994

EPREUVE DE : ECM ET FONCTION PUBLIQUE

DUREE : 02 H 00

COEFFICIENT : 02

- 1) Quelle est la différence entre la démission et la révocation ?
- 2) Dans l'Administration Publique à quelles catégories correspondent :
 - a) les fonctions de conception
 - b) les fonctions d'application
- 3) Quelles sont les différentes possibilités qui s'offrent au fonctionnaire pour faire valoir ses droits à la retraite ?
- 4) Combien la Côte d'Ivoire compte-t-elle de Régions, Département, Mairies ; Députés ?
- 5) Accepter la présence de ceux qui sont dans la même équipe que vous fait appel à une vertu
 - a) laquelle ?
 - b) classez-le dans le type de vertu correspondant
- 6) « La paix dans la pureté et l'union des cœurs » rappelle un des éléments constitutifs de l'Emblème de la Côte d'Ivoire.
✓ Lequel ?
- 7) Citez deux (2) devoirs du citoyen envers l'Etat.

Corrigé sujet 13

- 1) La différence est la démission volontaire, par contre la révocation est une décision prise contre un agent ayant commis une faute grave (abandon de poste, grève illicite...)
- 2) Les fonctions de conception correspondent à la catégorie A
Les fonctions d'application correspondent à la catégorie B
- 3) 30 ans de services effectifs, 60 ans d'âge pour les catégories A à A7 ; 55 ans d'âge pour les autres catégories – par anticipation ; pour invalidité
- 4) Région : 19 Département : 68 Communes : 196 Députés : 22
- 5) Elle s'appelle esprit d'équipe et de coopération (vertus professionnelle)
- 6) C'est l'Abidjanaise (hymne national)
- 7) Les 2 devoirs sont : loyauté, dignité, dévouement etc.